

# SEME-PODJI & ASToN POUR LA NUMERISATION DU FONCIER

## ➤ Qu'est ce que ASToN ?

ASToN (African Smart Towns Network) est un réseau africain de villes intelligentes africaines utilisant des outils numériques pour relever des défis locaux et mondiaux. Sa vision est **la Transition numérique pour des villes africaines durables et inclusives.**

ASToN est un projet financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et géré par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU). Il utilise les connaissances et les outils d'URBACT qui est un programme européen de coopération pour les villes. Depuis 17 ans, URBACT a travaillé avec plus de 1000 villes en Europe pour construire des réseaux de coopération entre les villes. À travers URBACT, les villes ont développé des solutions sur mesure pour résoudre leurs problèmes locaux.

## ➤ Les villes du réseau ASToN ?

En 2018, l'AFD et URBACT ont lancé un appel aux villes africaines pour créer un réseau de villes en transition vers le numérique – ASToN. Au terme du processus, Douze (12) villes africaines ont été sélectionnées, chacune d'un pays différent et avec un large éventail de défis. Il s'agit de : *Alger (Algérie), Bamako (Mali), Ben Guerir (Maroc), Bizerte (Tunisie), Kampala (Ouganda), Kigali (Rwanda), Kumasi Ghana), Lagos (Nigeria), Maputo-Matola (Mozambique), Niamey (Niger), Nouakchott (Mauritanie)* et **Sèmè-Podji (Bénin) pour la numérisation du foncier.**

## ➤ Comment cela fonctionne : 3 phases pour la transition numérique

### ❖ PHASE 1: EXPLORER

Pour une durée de six (06) mois et suivant des recherches et des visites, cette étape consiste à publier une **étude de base** de la situation actuelle de chaque ville avec une vision de l'avenir. A cet effet, chaque ville devra mettre en place une équipe, un **Groupe de Soutien Local (GSL)** qui constituera l'instance participative incluant les acteurs publics, le secteur privé et la société civile afin de coproduire le plan d'action local ASToN de la ville et garantir des résultats partagés et novateurs.

### ❖ PHASE 2: ENGAGER

A la fin de la phase ENGAGER et durant **dix-huit (18) mois**, les villes auront **une vision claire**, un **plan d'action** pour atteindre cette vision, un **groupe d'acteurs** pour mettre le plan en pratique et trouver les moyens de valider ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. En plus du travail local, se tiendront une série de **rencontres transnationales, d'ateliers** et d'échanges pour partager nos idées et ce que nous apprenons.

### ❖ PHASE 3: EXPERIMENTER

La phase « d'action », est celle où chaque ville **mettra en œuvre des projets pilotes**, expérimentera, travaillera sur les défis dans nos villes respectives. A l'issue de la phase EXPÉRIMENTER qui va durer six (06) mois, les villes auront une idée claire des actions qui sont **susceptibles d'être financées** ou non ainsi qu'un **calendrier d'action**.

## ➤ POURQUOI LA NUMERISATION DU FONCIER A SEME-PODJI?

Convaincue de la place de choix qu'occupe le numérique dans la résilience des villes et le développement durable, la ville de Sèmè-Podji a opté, avec ASToN pour la numérisation de la gestion de son système foncier. En effet, avec la nouvelle ère, la numérisation de tous les documents domaniaux facilitera non seulement le travail en réseau mais aussi le traitement des dossiers. Mieux, la numérisation du foncier dans la ville de Sèmè-Podji et précisément au niveau de son administration, s'inscrit, au-delà de la simple organisation digitale du service domanial, comme un défi dans le domaine de la mobilisation des ressources financières locales et aussi dans l'amélioration de la qualité des services à rendre à la population. Cette thématique est donc transversale et sa mise en œuvre impactera beaucoup d'autres secteurs qui pourront être améliorés notamment la fiscalité ainsi que l'accès aux services de base. Sa réalisation pourra servir d'intrants pour l'adressage de la ville. Ainsi, la numérisation du foncier va bien au-delà de la simple archivistique numérique. Elle est donc la solution pour garantir la maîtrise de la gestion foncière et partant donc sa sécurisation. La disponibilité en permanence de données numériques accessibles à n'importe quel point du globe simplifiera les formalités aux usagers et réduira les conflits domaniaux et les transactions frauduleuses. Elle facilitera dès lors l'accès de tous aux données foncières.